

**Objet : ABANDON DU VOTE ELECTRONIQUE.**

La ville d'Aulnay-sous-Bois a acquis en 2004 quarante machines à voter et a procédé en 2008 à la location de machines complémentaires.

Les instructions données par le Ministère de l'Intérieur basées sur les conclusions du groupe de travail qui a examiné les modalités d'utilisation, a invité à la plus grande prudence. Madame le Ministre, elle-même, conseillait aux Maires de louer et non plus d'acheter des machines à voter.

Le vote électronique est par ailleurs vivement critiqué par des personnalités diverses : experts, élus, associations, citoyens. Il est une source de complication pour les citoyens et pour les candidats aux élections.

Le Maire est pour sa part fondamentalement attaché au caractère solennel et citoyen du moment du vote. L'expression du suffrage doit être encouragée et l'exercice régulier de la démocratie favorisé. Dans cet esprit, Le Maire considère au vu de la polémique que l'utilisation des machines à voter a provoqué, que leur utilisation constitue un frein à l'exercice de la démocratie.

Le Maire propose donc à cette assemblée ~~l'adoption d'une mention~~  
~~décidant~~ d'abandonner le vote électronique à Aulnay-sous-Bois et de prendre toutes les dispositions pour réintroduire le vote traditionnel à l'urne, avec les bulletins des candidats.